

<https://curie-bolbec-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article284>

AIDEZ NOTRE LYCEE - TAXE d'APPRENTISSAGE 2023

- Partenariats - Actions Pédagogiques et Culturelles - Les Partenaires Professionnels Economiques et Pédagogiques -



Date de mise en ligne : lundi 24 avril 2023

Copyright © Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie - Tous droits réservés

AVIS aux actuels et futurs PARTENAIRES du lycée, aux Parents d'élèves,
VOUS appréciez LA QUALITÉ DE NOS FORMATIONS ? Nos ACTIONS, Nos PROJETS, Notre DYNAMISME ?
VOUS POUVEZ NOUS AIDER !

Dans les semaines à venir, votre entreprise va réfléchir à
l'attribution du solde de sa TAXE d'APPRENTISSAGE

Avis aux actuels et futurs partenaires du lycée, aux parents d'élèves,
Vous appréciez la qualité de nos formations ? Nos actions, nos projets, notre dynamisme ?
Vous pouvez nous aider !

Dans les semaines à venir, votre entreprise va réfléchir à **l'attribution de sa Taxe d'apprentissage** :

Urssaf Solde de la taxe d'apprentissage

2023 : les 3 étapes à connaître

- CALCULER**
le montant de la taxe au titre de la même période 2022.
- DÉCLARER et PAYER**
ce montant à l'Urssaf ou à la CSGA via la DSN d'avril 2023 (à ou le 15 mai 2023).
- RÉPARTIR**
vers le ou les établissements d'enseignement, les organismes d'insertion ou d'orientation professionnelle de votre choix via la plateforme SOLTEA à compter de fin mai/début juin 2023.

Appuyez le choix de notre lycée ou désignez-le sur le site SOLTEA à compter de mai 2023.

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Sur SOLTEA, recherchez le lycée Pierre et Marie Curie par son n° UAI : 0760013b

Notre lycée n'a pas de grandes ressources et cette aide peut véritablement nous permettre d'acquérir les outils techniques en adéquation avec les attentes du terrain économique, à mener des actions porteuses, dont vous appréciez le dynamisme et les compétences qu'elles apportent à nos élèves, vos enfants, vos futurs collaborateurs.